



# Souvenirs des débuts d'une politique culturelle (1965-1973)

COMMUNICATION DE GEORGES-HENRI DUMONT  
À LA SÉANCE MENSUELLE DU 25 AVRIL 2009

Pour éviter toute équivoque, il me faut préciser que mon propos n'est pas de vous présenter une étude exhaustive des axes majeurs de la politique culturelle élaborée et menée à partir de 1965. Cette étude s'impose ; elle sera d'ailleurs initiée par une instance du ministère de la Communauté française et j'y collaborerai. Plus modestement, ma contribution a la forme et le contenu de souvenirs, du vécu comme témoin ou comme acteur d'un chef de Cabinet de quatre ministres de la Culture française pendant près de dix ans. Il en résulte un usage fréquent du *je* volontiers qualifié de haïssable mais, en l'occurrence, quasi inévitable. J'espère que vous me le pardonneriez.

## I

Les résultats des élections législatives du 23 mai 1965 déconcertèrent l'opinion publique, habituée à la stabilité traditionnelle du comportement des électeurs. Les deux partis de la coalition du gouvernement Lefèvre-Spaak s'étaient fait étrier — le P.S.C.-C.V.P. perdait 19 sièges à la Chambre des représentants, les socialistes reculaient de 20 sièges — tandis que le parti libéral, vainqueur du scrutin, passait de 20 à 28 sièges. Verdict moins surprenant dans le contexte, les formations communautaires progressaient : c'était le cas de la Volksunie en Flandre, du FDF à Bruxelles et, plus modestement, du Front Wallon.

Paradoxalement, par suite de la virulence des attaques du PLP contre les socialistes, pendant la campagne électorale, le PSC-CVP se trouvait, en quelque sorte, condamné à rester au pouvoir ; il choisit de diriger une reconduction de la coalition sortante. Le 18 juin, Pierre Harmel était nommé formateur par le Roi. Comme on pouvait le prévoir, les négociations s'avérèrent difficiles. Malgré l'expérience du gouvernement Lefèvre-Spaak, les socialistes devaient se libérer de leur méfiance persistante à l'égard de leurs adversaires au long de la guerre scolaire. Le 28 juillet, le gouvernement Harmel était enfin formé. Conséquence de dosages subtils, il comptait pas moins de 26 portefeuilles. Évidemment, ce qui m'intéressait le plus c'était le sort réservé aux affaires culturelles. Significatifs d'une volonté de renforcer l'autonomie progressive des deux grandes communautés, deux Secrétaires d'État entrèrent en ligne : Paul de Stexhe à la culture française, Albert De Clerck à la culture néerlandaise.

Paul de Stexhe ne tarda pas à m'appeler par téléphone. — On me dit que vous connaissez les tours et les détours du département que je vais diriger. Acceptez-vous d'être mon chef de Cabinet.

Dire que cela me surprit serait exagéré mais je n'en étais pas moins ravi de pouvoir occuper des fonctions aussi importantes au moment où les politiques culturelles étaient appelées à une orientation nouvelle. Deux tâches immédiates s'imposaient : constituer le Cabinet, d'une part, trouver des bureaux et les meubler, d'autre part. Le Secrétaire d'État, comme moi-même, était d'avis qu'il fallait former un cabinet restreint, l'essentiel du travail de gestion devant se faire en étroite collaboration avec l'administration. Paul de Stexhe avait dans sa valise deux collaborateurs, Armand Debaille, fonctionnaire de l'ADEPS, ce qui m'arrangeait parfaitement, le sport n'étant pas ma tasse de thé, et Étienne Grosjean, un spécialiste de l'éducation permanente — on disait alors populaire — qui lui avait été recommandé par son collègue du barreau de Charleroi, Robert Born. Des choix qui se révélèrent excellents. De son côté, Raymond Scheyven avait vivement recommandé Charles-Ferdinand Nothomb, son ancien collaborateur dont je connaissais les qualités. Désigné comme secrétaire de Cabinet, il fit merveille pour dégoter à la Britannia House de la rue Joseph II, un étage de bureaux confortables. Un autre étage du même immeuble serait occupé par le Cabinet du ministre de la

Culture néerlandaise. Une proximité qui devait favoriser les contacts et les collaborations éventuelles.

Mon bureau communiquait avec celui de Paul de Stexhe. Je l'occupais depuis peu quand celui-ci me demanda de passer chez lui.

– Figurez-vous que mon collègue Albert De Clerck est fort ennuyé. Il n'a toujours pas de Chef de Cabinet alors qu'il est dans l'obligation, comme moi, de présenter son budget 1966. Il me demande si, bilingue comme vous l'êtes et ancien collaborateur du ministre Renaat Van Elslande, vous accepteriez de le dépanner. Je lui ai répondu que j'en étais convaincu.

– Vous avez bien fait. Il sera d'ailleurs intéressant de comparer les deux budgets.

Dès lors, je partageai l'essentiel de mon temps entre les travaux avec les fonctionnaires des deux départements et les mises au point finales avec les deux Secrétaires d'État. C'est ainsi que je constatai que le projet de budget de la Communauté néerlandaise prévoyait un crédit en faveur du cinéma alors que rien ne l'était dans le budget de la culture française. J'en parlai à Paul de Stexhe et en dépit des objections de Jean Remiche, l'administrateur général récemment nommé, un poste de 5 millions fut inscrit. Je devais bien avouer que j'ignorais si des projets de long métrage seraient introduits au cours de l'année 1966. C'était un pari. Il sera gagné. Seront financés, notamment, le film *Jeudi on chantera comme le dimanche* de Luc de Heusch et *Les Gommages* d'après le roman de Robbe-Grillet, réalisé par Lucien Deroisy.

Le gouvernement dirigé par Pierre Harmel avait l'originalité de compter un certain nombre de ministres coordonnateurs. Le Premier Ministre espérait sans doute qu'en dépit du chevauchement de certaines de leurs compétences, les ministres éviteraient ainsi de se marcher sur les pieds. P.-W. Segers, un monument de la politique du CVP, coordonnait les affaires sociales, y compris les affaires culturelles. Lorsque le moment fut venu de déposer les budgets, les Chefs de Cabinet des ministres concernés se trouvèrent réunis dans le bureau du ministre coordonnateur. La parole me fut donnée pour présenter les grandes lignes du budget de la Culture française. Quand j'en eus terminé, P.-W. Segers demanda :

- En voor de nederlandse kultuur ?
- Die ben ik ook, fut ma réponse.

Faut-il le dire ? Un épisode comme celui-là serait impensable moins d'une décennie plus tard.

Âgé de 52 ans, avocat réputé du barreau de Charleroi, sénateur coopté, Paul de Stexhe en imposait, tout à la fois, par sa prestance aristocratique et par son don de charmeur. Il n'étalait pas sa culture qui était réelle et se contentait de la mettre au service de ses interventions, toujours courtoises, lors des débats dans la haute Assemblée. Il tenait jusqu'à la manie à la précision de l'horaire des visites et activités. À cet égard, il bénéficiait de la maîtrise de l'agenda tenu par sa secrétaire privée Chantal Hennuy, alors de Potter, sans pareille pour les relations publiques et la consultation du *High Life*. La passion de Paul de Stexhe pour l'efficacité le poussait à exiger que toute lettre recevrait une réponse dans les 48 heures. Dès qu'un dossier l'intriguait — et cela lui arrivait fréquemment — il en voulait connaître les tenants et aboutissants. Son allure sportive n'était pas un genre qu'il se donnait mais il n'avait guère l'occasion de pratiquer régulièrement son sport favori : le ski. Il en résulta qu'aux vacances de Noël, parti fréquenter les pistes neigeuses qu'il affectionnait, il en revint avec une jambe cassée, épreuve qu'il assumait avec philosophie, en se moquant de lui-même.

L'élaboration du budget constituait une excellente initiation à la problématique d'une politique culturelle cohérente. Ce budget une fois déposé et défendu au Parlement, Paul de Stexhe se rendit compte qu'on ne pouvait se contenter de la gestion quotidienne — assurément essentielle — du département ; il fallait innover dans un domaine en pleine évolution et, surtout, planifier les actions à mener. Avec lui, j'envisageai la possibilité de s'inspirer de la politique culturelle menée par André Malraux en France.

Entre-temps, Albert De Clerck disposait enfin d'un Chef de Cabinet. Et pas n'importe lequel. Johan Fleerackers était un homme bourré de qualités dont la moindre, au début de ses fonctions, n'était pas la modestie. Nous convînmes de nous voir régulièrement. Je parlais le néerlandais quand je serais chez lui, il parlerait le français quand il serait dans mon bureau.

Une politique culturelle ne se construit pas seulement à partir de lectures et de discussions avec des spécialistes de différentes disciplines. Elle doit aussi se nourrir de multiples contacts sur le terrain. Aussi bien, il ne se passait guère de soirées sans un concert, une pièce de théâtre ou une représentation d'opéra à

Bruxelles, à Liège ou à Charleroi. Fort heureusement, je disposais d'une voiture avec chauffeur, privilège qui me dispensait de la fatigue de la conduite sur longs trajets et de l'énerverment dans la recherche d'un stationnement. Viviane qui m'accompagnait était évidemment ravie et j'étais heureux de la retrouver après une journée épuisante, d'échanger avec elle mes impressions. L'activité théâtrale était déjà relativement intense : le Théâtre national avec Jacques Huisman, le Rideau de Bruxelles avec Claude Étienne, le Parc avec Nergal, les Galeries avec Jean-Pierre Rey et Christiane Lenain, sans compter le Gymnase à Liège et l'Ancre à Charleroi. Mais c'étaient surtout les soirées au théâtre de la Monnaie qui nous passionnaient. Maurice Huisman, mon ancien lieutenant des CRAB en 40, avait sorti la vénérable institution de la léthargie et son coup de génie avait été, en 1960, de confier au chorégraphe Maurice Béjart la direction d'un ballet qui, très rapidement, réussit à enthousiasmer un public jusqu'alors peu attiré par la danse. *Le sacre du Printemps* de Stravinski, *Le Boléro* de Ravel, puis d'autres prestations du *Ballet du XX<sup>me</sup> siècle* au T.R.M., au Cirque Royal et à Forest national, firent de Bruxelles la capitale incontestée de la danse contemporaine.

Peu après ma nomination de Chef de Cabinet, Robert Born, Président du Conseil d'Administration de l'Institut francophone de la Radio-télévision belge, avait insisté auprès de son ami et confrère Paul de Stexhe pour qu'il me confie aussi le mandat de commissaire du gouvernement auprès de la RTB. Ce qui fut fait. La tâche consistait à veiller au respect de la loi de 1960 mais celle-ci excluait toute censure préalable opérée par le gouvernement.

Entre Robert Born et Robert Wangermée, l'entente était parfaite. Socialiste et ne le cachant pas, le directeur général de la RTB, professeur d'histoire de la musique à l'ULB, avait une haute idée de ses responsabilités. Ses collaborateurs, le sachant soucieux de l'objectivité des reportages et des bulletins d'information, ne s'aventuraient guère dans les dérapages. Il est vrai que leur directeur Charles-Étienne Dayez était aussi habile qu'insensible aux pressions politiques d'où qu'elles s'exerçaient.

Aux réunions de l'Institut commun de la RTB et de la BRT il m'arrivait d'affronter Julien Kuypers, le président du Conseil d'administration de la BRT. Socialiste, franc-maçon, considéré par le PSC-CVP comme l'âme damnée de Léo Collard durant la guerre scolaire, l'homme était d'une redoutable intelligence,

assortie d'un humour qui l'aidait à décontenancer ses adversaires. Quand il m'arrivait — rarement — de le contraindre à s'incliner, il me traitait de *deugeniet* en riant. Son directeur général Van den Busche devait se le farcir !

Le 20 novembre, en compagnie de Madame Lion-Levie du ministère des Affaires étrangères, je me rendis avec Paul de Stexhe à Montpellier où, en même temps que se déroulait la semaine culturelle belge, eut lieu, à l'université, la remise des insignes de docteur *honoris causa* à Robert Gruslin, gouverneur de la province de Namur et président de la section belge de la Commission pour l'exécution de l'accord culturel franco-belge. Peu avant la fin de la cérémonie fort longue — il y avait plusieurs doctorats *honoris causa* — le Secrétaire d'État prononça le discours dont, selon l'usage, je lui avais préparé l'essentiel et qu'il étoffa opportunément de quelques anecdotes illustrant la sociabilité de la langue française. Il attira l'attention de son auditoire sur l'impressionnante poussée des besoins dans le domaine des loisirs.

Je ne suis pas de ceux qui croient que ce mouvement s'arrêtera. Les enquêtes menées chez vous et chez nous révèlent, en effet, que la demande d'activité de loisirs et de culture est liée à des variables qui sont : le niveau d'instruction, l'âge, l'habitat, le métier, le niveau de vie, la durée du travail. Or, chez vous comme chez nous, nous savons comment vont évoluer ces variables ; elles vont donc agir comme autant de facteurs multiplicateurs de la demande.

Il s'agit maintenant de savoir si ces temps de loisirs sont abandonnés à l'exploitation commerciale pure et simple ou s'ils seront orienté vers *l'humanisation des masses*. Il s'agit de savoir si ces temps de loisirs aboutiront à la passivité et à l'abrutissement, ou s'ils permettront au plus grand nombre d'hommes une vie culturelle active.

Je ne doute pas un seul instant de l'option prise par nos deux gouvernements. Aussi bien, je suis convaincu qu'une action conjuguée, dans l'esprit et la lettre de notre accord culturel franco-belge, contribuera à résoudre ce problème essentiel qui est, en définitive le visage nouveau de la lutte pour l'extension de la justice, de la promotion sociale en tout ce qu'elle a de plus humain et de plus noble.

Ces propos s'inscrivaient dans la perspective des écrits du sociologue français Joffre Dumazedier dont *Vers une civilisation de loisirs*, essai publié en 1962, était rapidement devenu une manière de bible pour beaucoup d'entre nous.

À ma grande surprise, pendant le dîner très animé qui, dans les salons de la préfecture du département de l'Hérault, clôtura la journée, Paul de Stexhe avoua son souhait de se rendre, le lendemain, à Sète, au cimetière où est inhumé Paul Valéry. Le préfet s'empressa d'organiser le bref voyage.

Au « cimetière marin » de Sète, un soleil timide d'automne éclairait le tombeau. Nous étions seuls. « Quelle porte en soi-même offre un si calme lieu », écrivit le poète. « L'âme jusqu'à périr s'y penche pour un Dieu. Qu'elle demande à l'onde ».

## II

Malheureusement pour la carrière ministérielle de Paul de Stexhe, le navire gouvernemental donnait de plus en plus de la bande. Pierre Harmel avait une propension à vouloir contourner les obstacles par la négociation plutôt qu'en imposant une décision. Selon les mots de Paul Van den Boeynants, un Premier Ministre « doit savoir jurer » et « doit savoir taper du poing sur la table ». C'était trop exiger de Pierre Harmel, de sa constante courtoisie, de son honnêteté intellectuelle.

Le premier signal d'alarme se déclencha, à la fin de l'année 1965, lors de la décision de fermer des charbonnages dans le Limbourg. Cette fermeture était programmée depuis longtemps mais, dès son annonce, elle provoqua la grève dans la mine de Zwartberg. Les ouvriers limbourgeois prétendirent que la fermeture de Zwartberg avait été voulue pour rendre acceptable la fermeture de cinq mines wallonnes. Des affrontements opposèrent les gendarmes aux grévistes. Deux de ceux-ci furent tués. Il fallut l'intervention des dirigeants de la FGTB et de la CSC pour rétablir l'ordre.

Second signal de danger de chute : l'opposition des médecins et des mutualités aux mesures de modération des subsides à la sécurité sociale. Ces mesures posaient surtout des problèmes aux cliniques socialistes où, contrairement

à celles des mutualités chrétiennes, les consultations des médecins spécialistes étaient gratuites. Le 24 janvier 1966, l'INAMI imposa le paiement d'un ticket modérateur par les patients dans tous les hôpitaux du pays. À l'opposé de ce qui s'était passé durant l'affaire du charbonnage du Limbourg, le conflit des hôpitaux s'introduisit au sein même du gouvernement. Les ministres coordonnateurs P.-W. Segers et Antoine Spinoy ne réussirent pas à trouver une formule de compromis.

Le 1<sup>er</sup> février, dans la nuit, à l'issue de la réunion du conseil des ministres, Pierre Harmel se sentit obligé de présenter sa démission au Roi. Il se rendit aussitôt au château de Laeken. Le souverain accompagna son refus de la démission d'une lettre d'admonestation que certains attribueront à son Chef de Cabinet André Molitor. Il y appelait « au jeu régulier des institutions ». Néanmoins, le 10 février, la démission des ministres socialistes entraîna celle de l'ensemble de l'équipe qu'avait dirigée Pierre Harmel.

Le 29 mars suivant, Paul Van den Boeynants, président du PSC réussit à former un gouvernement de 23 ministres, cette fois avec les libéraux. Pierre Wigny s'y vit titulaire de deux départements, sans liens entre eux, celui de la Justice et celui de la Culture française. Il reprit tout le Cabinet qu'avait formé son prédécesseur à la rue Joseph II et s'imposa une navette régulière avec la place Poelaert. Ce qui fatiguait son organisme quelque peu affaibli par de récents troubles circulatoires. Il cachait obstinément sa relative infirmité, même à ses amis intimes. Mais ses collaborateurs devaient en tenir compte sans lui faire deviner les précautions qu'ils prenaient. Je l'ignorais. La première fois que je présentai à sa signature un ensemble de dossiers que je lui avais préparés, je commis la gaffe de me montrer surpris par son refus de signer l'un de ceux-ci.

– Monsieur le Ministre, vous venez de signer une lettre relative au même cas ; je puis vous l'expliquer.

– Non, je ne le signerai pas !

En fait, sa main droite ne maîtrisait plus son stylo. Prévenu par sa secrétaire, le lendemain, je présentai le dossier refusé parmi d'autres mais en faible quantité. Le ministre le signa sans poser la moindre question à son sujet.

Il ne fallait pas travailler longtemps sous la direction de Pierre Wigny pour mesurer l'impressionnante étendue de sa culture, son intelligence dans la perception des problèmes et la manière de les résoudre, son aptitude à écouter les

avis et opinions qu'il sollicitait et à en faire son miel. Dès son arrivée à la tête du ministère, il se rendit compte, tout comme Paul de Stexhe, de la nécessité d'organiser avec rigueur l'action culturelle à mener dans le court et le moyen terme. Jusqu'alors, on s'était contenté d'initiatives ponctuelles, d'un pragmatisme de bon aloi mais portant la marque de la longue période pendant laquelle les affaires culturelles constituaient, en quelque sorte, une annexe de l'Instruction publique.

Le nouveau ministre décida d'appliquer à la culture l'équivalent du plan décennal qu'il avait imposé comme ministre des Colonies en 1947-1950. Il choisit une période plus courte, notamment pour faire taire ceux qui multiplieraient les objections en invoquant l'annalité des budgets.

Le plan qu'il envisageait devait, tant au niveau des objectifs que des moyens à y affecter, créer le droit pour tous les citoyens, à l'accès à la culture. Comme il l'écrivit dans l'introduction du premier volume.

C'est surtout le grand public qui justifie la sollicitude des pouvoirs publics. Il faut tendre à éliminer, par des efforts d'initiation et d'incitation, des obstacles sociaux, financiers, psychologiques et intellectuels à la participation culturelle ; de la même façon, il faut surmonter, par la décentralisation des obstacles géographiques.

C'est l'ensemble de la population belge qui doit accéder à une vie véritablement humaine. Après avoir obtenu des conditions de travail et un niveau de vie décent, elle exige un accès facilité au monde largement inconnu de la culture.

De nombreuses journées furent, dès lors, consacrées à la préparation des différents volumes à partir d'enquêtes sociologiques permettant notamment de planifier un programme de construction de centres en trois catégories : les Maisons de la Culture à vocation de grande qualité, les centres culturels régionaux et les Foyers culturels regroupant les activités à un niveau local. Les réunions de travail que je coordonnais se tenaient sous la présidence du ministre quand il en avait la possibilité ; un nouveau membre du Cabinet, Hugues du Roy de Bliqui, en assurait le secrétariat avec le plus grand soin. Tout se faisait en étroite collaboration avec l'administration dirigée depuis peu par Jean Rémiche. L'éducation physique, les sports et la vie en plein air furent abordés de la même

manière, avec le concours de Max Wasterlain, ancien champion du Hainaut en 200 mètres brasse, en qui nous avons pleine confiance. Mieux que quiconque, le directeur de l'ADEPS connaissait le retard de la Wallonie en matière d'équipement sportif et il avait une idée précise de la manière de le rattrapper progressivement.

Au premier volume du *Plan quinquennal*, consacré aux centres culturels et sportifs, s'ajouta bientôt celui relatif à la protection et mise en valeur du patrimoine artistique, notamment par les musées. Suivit un troisième volume, le plus épais de la série, détaillant les actions en faveur de la production et de la diffusion des arts et lettres : la littérature, le théâtre, y compris l'enseignement de l'art dramatique et le statut du comédien, les arts plastiques, la musique, la politique du cinéma à partir du premier bilan annuel j'ai fait allusion, il y a peu<sup>1</sup>. Du livre IV fut publié un court fascicule sur l'enseignement musical, notamment dans les académies. Toujours en 1968, le tome VI fut l'œuvre de Max Wasterlain tandis que le tome VII proposait les prolongements de la loi de 1960 sur la radio-télévision et prenait position en faveur de l'exclusion de la publicité.

On m'en avait prévenu et je ne tardai pas à le vérifier, l'intérêt pour la vie intellectuelle que nourrissait depuis toujours l'épouse de Pierre Wigny l'incitait à jouer un rôle de « conseillère privée » en certains domaines qui lui étaient les plus familiers. Comme ses avis, souvent basés sur la lecture régulière de revues étrangères, ne manquaient pas de pertinence et qu'ils étaient exprimés avec autant de gentillesse que d'assurance, cela ne me gênait pas. Au contraire ! Les dîners organisés en la propriété familiale de Perwez offraient l'occasion de fructueux échanges de vues auxquels participait mon épouse Viviane qui venait de fonder, sous le nom de *Connaissance et Vie d'aujourd'hui*, une organisation d'éducation permanente, destinée aux femmes et qui essaierait dans toutes les villes du pays.

On frôla néanmoins l'incident à l'occasion d'une intervention en vue d'annuler un projet de décision que j'avais soumis au ministre. En l'occurrence, le dossier était banal : j'avais constaté une irrégularité dans le budget soumis par le Théâtre national et l'avais signalé à Pierre Wigny, aux fins de l'inciter à réagir. Un soir, Madame Wigny m'appela au téléphone.

---

<sup>1</sup> Il était prévu, qu'en cinq ans, les crédits passeraient de 5 millions à 25 millions.

– Monsieur Dumont, mon mari est énervé. Il est assailli de protestations contre l’avis que vous lui avez remis au sujet du budget du Théâtre national. Avez-vous mesuré le poids des membres du Conseil d’Administration du Théâtre national que vous mettez en cause ?

– Madame, je ne fais que mon devoir en signalant une irrégularité au Ministre. C’est à lui de décider ce qu’il y a lieu de faire.

Pour sortir de l’impasse, Pierre Wigny convoqua le Conseil d’administration du Théâtre national, au grand complet, non pas au cabinet de la Culture française mais à celui de la Justice. Le jour dit, je m’y rendis avec un bon quart d’heure d’avance. Mais, avant moi, Paul-Henri Spaak avait déjà pris place dans la salle d’attente. Je ne l’avais rencontré qu’assez rarement mais, tout en admirant son intelligence et son charisme, j’avais toujours été frappé par sa cordialité. Il ne semblait pas m’en vouloir pour les articles très critiques à son égard que j’avais publié pendant les avatars de la question royale. Après tout, les avait-il lus...

– Alors, Monsieur le Chef de Cabinet, qu’est-ce que c’est cette histoire d’irrégularité que vous prétendez avoir découverte dans le projet de budget ?

En quelques phrases aussi claires que possible, j’exposai l’essentiel du litige. Il m’écoutait attentivement mais ne prenait aucune note. L’huissier nous invita à nous rendre dans le bureau du ministre, où se trouvaient déjà la plupart des membres du Conseil d’administration du Théâtre national, ainsi que Jacques Huisman, son directeur. J’avoue que je n’en menais pas large ! À peine assis, Paul-Henri Spaak demanda la parole par motion d’ordre. Je l’entendis alors détailler, avec plus de vigueur que j’aurais osé en mettre, l’analyse de la fameuse irrégularité. Paul-Henri Spaak avait tout retenu de ce que je lui avais dit en quelques minutes. Mademoiselle Lippens, la dévouée présidente du Conseil d’administration, était effondrée. Les explications fournies par Jacques Huisman équivalèrent à l’acceptation des remarques et observations de ma note à laquelle le prestige de Paul-Henri Spaak avait donné un caractère indiscutable.

J’observais le visage de Pierre Wigny. Son regard croisa le mien. Il me fit un discret sourire.

Cependant que se poursuivait la publication des volumes du *Plan quinquennal de politique culturelle*, un clivage s’accroissait entre sociaux-chrétiens flamands et sociaux-chrétiens francophones à propos de l’avenir de l’université

catholique de Louvain. *L'Overlegcentrum Vlaamse Vereenigen* menait une campagne de plus en plus agressive, revendiquant le départ de la section française de l'Alma Mater. Et ce malgré la position prise par l'ensemble de la conférence épiscopale en mai 1966. Le feu fut mis aux poudres par la publication dans *La Libre Belgique*, au début de janvier 1968, d'un programme d'expansion, à Louvain même, de la section francophone. Dans le prolongement d'une intervention du député Verroken à la Chambre des Représentants, des manifestations d'étudiants s'organisèrent à Louvain avec comme slogan *Walen buiten*. Se désolidarisant de ses confrères, l'évêque de Bruges leur emboîta le pas.

Le Premier Ministre tenta vainement de sauver les meubles ; il ne parvint pas à dégager un accord au sein de son parti. Non seulement son gouvernement tomba mais, en plus, le PSC francophone, présidé par Albert Parisis, prit ses distances par rapport au CVP. En fait, on s'acheminait vers l'autonomie complète des deux formations, à l'heure des élections législatives.

Avec une halte toutefois dans l'arrondissement électoral de Bruxelles où le premier Ministre démissionnaire conduisit une liste mêlant candidats PSC et CVP. A ce cartel s'opposa une liste PSC homogène, apparentée à la liste PSC de Nivelles, formée à la hâte par François Persoons. Celui-ci, membre comme moi du groupe de *La Relève*, me demanda de figurer en troisième position sur sa liste. Mes sentiments d'indignation face au *Walen buiten* de Louvain m'incitèrent à accepter tout en étant conscient de l'ambiguïté de ma décision. N'étais-je pas le chef de cabinet d'un ministre du gouvernement Van den Boeynants ? Pierre Wigny ne m'en fit jamais la remarque mais je devinais qu'il ne m'approuvait pas totalement.

Au scrutin du 31 mars 1968, la liste bruxelloise commune PSC-CVP récolta neuf sièges de députés alors que François Persoons ne fut élu que grâce à l'appareusement avec le PSC de l'arrondissement de Nivelles.

### III

La résolution de la crise gouvernementale s'avéra très longue ; elle se prolongea jusqu'en juillet et se termina par la formation d'un gouvernement unissant sociaux-

chrétiens et socialistes sous la direction de Gaston Eyskens. Albert Parisis qui avait présidé les sociaux-chrétiens francophones pendant la crise de Louvain, devint ministre de la Culture française. Avocat verwiétois, professeur à la faculté de droit de l'université de Liège, il était entré en politique après son retour d'Allemagne où il avait été prisonnier de guerre pendant quatre ans. Il était très différent de son prédécesseur : intelligence nettement moins brillante mais plus pragmatique, moins sensible à l'éclat des grandes manifestations culturelles mais plus soucieux des orientations nouvelles de l'éducation permanente. Il reprit sans hésiter le cabinet de Pierre Wigny, sauf évidemment Charles-Ferdinand Nothomb qui avait été élu député dans le Luxembourg et en ajoutant Philippe Monfils, son assistant à l'université de Liège.

D'emblée, Albert Parisis entreprit de mettre en application le *Plan quinquennal de politique culturelle* et surtout de le compléter par un sixième volume. Toutefois, celui-ci ne portera pas le titre général des cinq volumes dirigés par Pierre Wigny. Il s'intitulera *Culture et communauté. Politique de l'éducation permanente*. Autre caractéristique : il publie une liste de ceux qui, de loin ou de près, participèrent à son élaboration. Parmi lesquels Valmy Féaux, Max Bastin, François Martou, Léo Moulin. Marcel Hicter n'y figurait mais, en fait, il fut, avec le concours de Thérèse Mangot, le principal inspirateur de l'équipe rédactionnelle. Le ton aussi différait ; il se révélait beaucoup plus critique que dans le *Plan quinquennal*. « On constate, (lit-on page 28), que l'initiation littéraire et artistique a été fort longtemps l'aspect quasi unique d'une politique culturelle. Affirmons-le avec force pour qu'il n'y ait pas d'équivoque : on ne peut négliger pareille initiation, mais l'analyse de l'éducation permanente conduit à une conclusion qui approfondit cette politique et l'élargit. Il est plus important pour le plus grand nombre d'être capable de saisir sa responsabilité politique, économique et sociale dans la société que de recevoir un vernis de culture traditionnelle. »

La révolution culturelle qui est proposée dans le volume suppose — et cela aussi est nouveau — le respect scrupuleux du pluralisme dans l'octroi des reconnaissances, de l'aide technique et des subsides aux instruments de l'action culturelle.

Entre les séances de travail, nous eûmes à affronter les effets d'une contagion des événements de mai 68 en France. Rien de bien impressionnant, à part

l'occupation du Palais des Beaux-Arts par des contestataires que Paul Willems, directeur, réussit aisément à amadouer. Concernant plus directement le ministère de la Culture française, l'occupation de l'École d'architecture et des arts visuels de La Cambre par des étudiants de l'ULB se termina aisément par l'expulsion de ceux-ci par la gendarmerie. Il y eut aussi une brève invasion des locaux du cabinet par quelques « culturels » menés par le sympathique comédien André Debaar, qui accrochèrent une banderole aux fenêtres donnant sur la rue Joseph II. Je m'empressai de la détacher...

En fait, la critique plus ou moins spectaculaire de la société de consommation déclenchée par les événements de mai 68 vint renforcer l'option d'une version active de la démocratie culturelle et le choix du pluralisme dans le développement des actions.

#### IV

Pendant ce temps-là, bien que ne disposant pas de la majorité requise des deux tiers à la Chambre, le gouvernement Eyskens-Merlot réussit, à la fin de l'année 1970, grâce à l'appui d'une partie de l'opposition, une révision de la Constitution, qui mettait fin à l'État unitaire de la Belgique par la création de quatre Régions linguistiques. Le vote positif des libéraux, indispensable pour atteindre la majorité des deux tiers, avait été obtenue à la suite d'un accord de principe des sociaux-chrétiens et des socialistes sur la conclusion d'un pacte culturel garantissant la protection des minorités idéologiques et philosophiques.

La révision de la Constitution étant acquise, le gouvernement Eyskens-Merlot se divisa sur un projet de loi portant statut du canton de la Voer. Une atmosphère pré-électorale se développa par l'exploitation du thème de l'accroissement du chômage et de la conjoncture économique défavorable. Excédé, le Premier Ministre décida la dissolution des Chambres.

Aux élections du 7 novembre 1971, les partis communautaires progressèrent très nettement. Le FDF bruxellois passa de 5 à 10 députés. Le Rassemblement wallon de 7 à 14, la Volksunie de 20 à 21. Les libéraux perdirent 13 sièges en Wallonie et à Bruxelles.

Le 21 janvier 1972, le gouvernement Eyskens-Cools vit le jour. Quand Charles Hanin succéda à Albert Parisi — au grand dépit de celui-ci — les balises de la première politique culturelle initiée en Wallonie et à Bruxelles se trouvaient posées. Il appartenait essentiellement au nouveau ministre de veiller à l'application du plan quinquennal qui, de toute évidence, s'étendrait sur plus de cinq ans. Ce qu'il fit avec l'énergie et le pragmatisme de l'Ardennais qu'il est. Par surcroît, il s'intéressa tout particulièrement à la réorganisation des relations culturelles internationales auxquelles était consacré un chapitre du livre III du Plan quinquennal. Rappelons que, sous l'impulsion du Québec, à Niamey, capitale du Niger, les représentants de pays totalement ou partiellement francophones venaient de décider la création d'une organisation internationale de défense et illustration de la langue française. Si ma mémoire ne me trompe, Marcel Thiry, Secrétaire perpétuel de notre Académie, participa à cette réunion.

Le 21 janvier 1973, le poste de Premier Ministre revint au socialiste Edmond Leburton. Dans la foulée, le PS mit fin à la série des ministres sociaux-chrétiens, titulaires du ministère de la Culture française. J'étais, de longue date, un ami personnel de Pierre Falize, ce qui m'amena à retarder ma démission de Chef de Cabinet jusqu'à ce qu'il me trouve, dans son parti, un successeur. Mais ma démission était inévitable. Elle ne tarda pas. Bientôt ma carrière s'orienterait vers l'UNESCO mais cela c'est une autre histoire.

Copyright © 2009 Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique. Tous droits réservés.

**Pour citer cette communication :**

Georges-Henri Dumont, *Souvenirs des débuts d'une politique culturelle (1965-1973)* [en ligne], Bruxelles, Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique, 2009. Disponible sur : < [www.arlffb.be](http://www.arlffb.be) >